



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11057/Add.453
6 mai 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a signalé qu'outre les incursions répétées près des poteaux-frontière 11, 19 et 33 (S/11057/Add.424, par. 2), les incidents ci-après se sont produits dans le secteur Israël-Liban le 5 mai 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Khiam 1/ : Entre 3 heures 2/ et 3 h 4 tir d'artillerie par les forces israéliennes par-dessus la ligne de démarcation de l'armistice (LDA). Entre 16 h 10 et 16 h 40 tir de mortier par les forces israéliennes par-dessus la LDA.

b) PO Ras : Entre 18 h 30 et 18 h 31 tir d'arme automatique par les forces israéliennes et par des forces non identifiées par-dessus la LDA (échange de feux); les observateurs des Nations Unies n'ont pu déterminer laquelle des deux parties avait ouvert et cessé le feu la première, en raison de l'obscurité.

2. Rapports sur les activités aériennes :

a) PO Khiam : Entre 6 h 35 et 6 h 40 et entre 6 h 54 et 6 h 58 deux avions à réaction des forces israéliennes volant du sud au nord, virant à l'ouest puis au sud, ont traversé la LDA au sud du PO et l'ont retraversée au sud-sud-ouest du PO.

b) PO Lab : Entre 6 h 38 et 6 h 41 deux avions à réaction des forces israéliennes volant du sud-sud-ouest au nord-nord-est, puis vers le nord, et virant ensuite à l'ouest puis au sud-ouest, ont été observés à l'ouest-nord-ouest du PO. Entre 7 heures et 7 h 1 un avion à réaction des forces israéliennes volant du nord-est au sud-ouest a été observé tout d'abord au nord-est du PO et a retraversé la LDA à l'est du PO.

c) PO Mar : Entre 6 h 42 et 6 h 43 deux avions à réaction non identifiés volant du nord-nord-est au sud-sud-ouest ont été observés tout d'abord à l'ouest du PO et ont retraversé la LDA au sud-ouest du PO.

d) PO Hin : Entre 6 h 58 et 6 h 59 deux avions à réaction des forces israéliennes volant du nord-nord-est au sud-sud-ouest ont été observés tout d'abord au nord-nord-est du PO et ont retraversé la LDA au sud du PO.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues du Liban selon lesquelles :

Le 4 mai :

- i) Entre 9 heures et 9 h 45 un tir d'artillerie aurait été déclenché par les forces israéliennes aux coordonnées approximatives 2101-3087. Des dommages matériels auraient été signalés.
- ii) A 11 h 5 une patrouille mécanisée des forces israéliennes aurait pénétré en territoire libanais dans la région de Chebaa (CA 2200-3135) 3/ et occupé une position au point 2194-3040 (CA).
- iii) Entre 14 heures et 15 heures un tir d'artillerie aurait été déclenché par les forces israéliennes au voisinage d'Ain Aata (CA 2228-3156) et de Mimes (CA 2170-3135). Des dommages matériels auraient été signalés.
- iv) Entre 19 heures et 20 h 40 des projectiles d'artillerie tirés par les forces israéliennes seraient tombés à proximité de Mazraat Saradj (CA 2063-2997) et d'El Khiam (CA 2075-3035). Des dommages matériels auraient été signalés.

Le 5 mai :

- v) Entre 3 h 5 et 3 h 15 des projectiles d'artillerie tirés par les forces israéliennes seraient tombés au voisinage de Ouadi El Khansa (CA 2130-3003). Des dommages matériels auraient été signalés.
- vi) Entre 6 h 35 et 6 h 40 deux avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé les régions libanaises d'El Arkoub (au sud-ouest du mont Hermon), de Saïd, de Djazin (à 24 km au nord-nord-ouest du PO Khiam), de Nabatié (CA 1958-3090) et d'Ett Taibe (CA 1988-2977).
- vii) Entre 6 h 50 et 7 heures deux avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé les régions libanaises d'El Arkoub (CA 2147-3122), de Djazin, de Saïda, de Nabatié et de Bant Djabayl (CA 1908-3805) en effectuant plusieurs passages.
- viii) Entre 12 h 30 et 12 h 50 des projectiles d'artillerie tirés par les forces israéliennes seraient tombés au voisinage d'El Khraibe (CA 2104-3048) et de Chebaa. Des dommages matériels auraient été signalés.

3/ CA : coordonnées approximatives.

- ix) A 13 h 30 des projectiles d'artillerie tirés à partir du territoire israélien en séries de 5 à 10 minutes seraient tombés sur la grand-route du Liban aux coordonnées approximatives 2193-3054 au sud-ouest de Chebaa empêchant toute circulation de véhicules. Des dommages matériels auraient été signalés.

La plainte iv) a été confirmée par les observateurs des Nations Unies à l'exception des heures qui ne concordaient pas (voir S/11057/Add.451, par. 1). La plainte v) a été confirmée à l'exception des heures qui ne concordaient pas (voir par. 1 a) ci-dessus). Les plaintes vi) et vii) ont été confirmées (voir par. 2 a) ci-dessus). Les autres plaintes n'ont pas été confirmées; la région où ces incidents se seraient produits ne se trouvant pas dans le champ d'observation des observateurs des Nations Unies.
